CADRAGE :

n. m.

1923

terme utilisé par J. de Graffigny, *Cours de cinématographie*, pp. 86-87

issu du verbe cadrer

Dans le domaine des arts visuels et du cinéma :

- Le cadrage est l'opération qui consiste à déterminer le cadre , c'est-à-dire une partie de ce qu'on voit, une portion de notre environnement.

Les artistes peintres et dessinateurs peuvent utiliser des objets permettant de représenter en deux dimensions les objets qui nous entourent (cf. le spectrographe d'Albrecht Dürer inventé à la Renaissance). Ces dispositifs permettent aussi de limiter notre champ visuel.

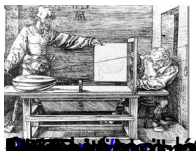

[illegible] Éditions